

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature

Références : DG DS 003-2020

La Directrice Générale,

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à 35 et R6143-38,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 10 octobre 2016, nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et des Centres Hospitaliers de Luynes, de Chinon, de Loches et de Louis Sevestre (La Membrolle-sur-Choisille),

VU la décision, détachant Monsieur David RITTER à compter du 1^{er} juin 2017, en tant qu'attaché d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 20 janvier 2020, au titre de ses fonctions à la Direction des Affaires Médicales, Monsieur David RITTER, attaché d'administration hospitalière, reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale, pour les actes relatifs à la gestion des personnels médicaux suivants :

- les attestations et certificats divers,
- les ordres de mission avec ou sans remboursement de frais,
- les autorisations d'absence,
- les assignations des personnels médicaux.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Madame le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D6143-35 et R6143-38 du Code de la santé publique.

Tours, le 14 janvier 2020

La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

